



Action 42/02

Communiqué de presse

12 avril 2002, l'IRTI augmente un peu

La détermination des douaniers a permis une première avancée : le montant de l'IRTI sera augmenté immédiatement d'environ 40%. Les nouveaux taux sont de 12,5% pour la catégorie C (au lieu de 9%), 9,5% pour la catégorie B (au lieu de 7%) et de 7% pour la catégorie A (au lieu de 5%). Cette augmentation reste insuffisante même s'il ne s'agit que d'un acompte, le montant de l'éventuel solde restant inconnu.

Concernant la bonification retraite, Mme Parly s'est engagée à transmettre le dossier actualisé au prochain gouvernement avec avis favorable du directeur général des douanes. Il pourrait être alors examiné dans le cadre du débat général sur les retraites.

La CFDT appelle les douaniers de la surveillance à se réunir en assemblée générale pour discuter des annonces du ministère et décider des suites à donner.

Paris, le 12 avril 2002, 14 h 30